

PROCES VERBAL DE LA SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 29 mai 2020**

Le vendredi vingt-neuf mai deux mil vingt à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le vingt-cinq mai deux mil vingt, par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, en salle Eugène le Roy, dans le respect des consignes sanitaires imposées, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain MARTY.

Présents : Mr Alain MARTY, Mme Marie BELOMBO, Mr Jean-Paul DUTARD, Mme Claire GIRY-LATERRIERE, Mr Franck MERY, Mme Coralie JUGE, Mme Nicole GALLOIS, Mr Jean-Marie PANAZOL, Mr Serge OULHEN, Mme Annie BEYDON, Mr Serge NAWROT, Mme Henriette ROCHE, Mr Frédéric DELRIEUX, Mme Sophie DAL'PAN, Mme Frédérique CONSTANCEAU, Mr Sébastien DUREY, Mme Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL.

Absents excusés : Mrs Pierre CABOS (pouvoir à Mr Franck MERY) et Michel TOMAS.

Le Maire ouvre la séance en rappelant que chacun des membres de l'assemblée a pu prendre connaissance de l'ordre du jour de la réunion sur la convocation qui leur a été adressée. Puis, il demande un vote pour accepter la candidature de Mr Jean-Paul DUTARD en qualité de secrétaire de séance ; c'est accepté.

Secrétaire de séance : Jean-Paul DUTARD.

Il continue en demandant l'approbation et la signature du procès-verbal de la réunion du 24 mai 2020 et de ses délibérations.

Ensuite, le Maire explique que l'envoi des convocations à la réunion du Conseil municipal se fait, de fait, par voie électronique comme l'indique la Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique mais, que l'envoi par voie postale peut se faire sur demande adressée au service administratif de la mairie.

1- CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Maire explique que le Conseil municipal peut former des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil conformément à l'article L 2121-22 du Code général des collectivités territoriales. Il énumère les caractéristiques et attributions de ces commissions, à savoir :

- elles sont composées uniquement de membres du Conseil municipal.
- le Maire en est Président de droit et il peut nommer un vice-Président qui peut convoquer les membres de la commission en cas d'absence ou d'empêchement du Président.
- les membres sont désignés par vote à bulletin secret.
- la composition des commissions doit respecter la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Il précise que les calculs ont été faits et cela a été respecté.

Il propose la création de sept commissions municipales et de voter à main levée, ce que l'assemblée accepte à l'unanimité.

Il précise que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et la désignation des délégués au syndicat d'électrification de la Dordogne se feront à bulletin secret.

Le Maire donne ensuite lecture de la liste des commissions et de leur composition, proposées au vote du Conseil :

FINANCES

Marie BELOMBO
Claire GIRY LATERRIERE
Jean-Marie PANAZOL
Henriette ROCHE
Michel TOMAS

RESSOURCES HUMAINES

Marie BELOMBO
Claire GIRY LATERRIERE
Coralie JUGE
Annie BEYDON
Michel TOMAS

VOIRIE – TECHNIQUE – MATERIEL – BORNAGE-ALIGNEMENT-CHEMINS

Jean-Paul DUTARD
Franck MERY
Serge OULHEN
Serge NAWROT
Henriette ROCHE
Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL

**CULTURE – COMMUNICATION-RELATIONS PRESSE – FETES ET CEREMONIES –
BIBLIOTHEQUE – MARCHÉ – RELATIONS ASSOCIATIONS et ARTISANS COMMERCANTS –
FLEURISSEMENT DU BOURG**

Claire GIRY LATERRIERE
Nicole GALLOIS
Sophie DAL'PAN
Jean-Marie PANAZOL
Frédéric DELRIEUX
Frédérique CONSTANCAU
Sébastien DUREY

A ce moment, le Maire indique qu'il a reçu un sms de Mme Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL dont il donne lecture au Conseil municipal et dans lequel elle explique sa décision de ne pas faire partie de cette commission. Il ajoute qu'il respecte son choix, que rien n'est bloqué et que le nombre de postes attribués à l'opposition dans chaque commission a été respecté. Si des choses devaient changer, une délibération serait prise.

« Une page se tourne, une nouvelle équipe qui rentre en action... »

**TRAVAUX PUBLICS – BÂTIMENTS – URBANISME – CIMETIERE – DEVELOPPEMENT
DURABLE – SMD3**

Franck MERY
Jean-Paul DUTARD
Serge OULHEN
Serge NAWROT
Frédéric DELRIEUX

SCOLAIRE – JEUNESSE – EMPLOI

Coralie JUGE

Marie BELOMBO

Frédéric DELRIEUX

Frédérique CONSTANCEAU

Sébastien DUREY

Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL

SPORT

Coralie JUGE

Jean-Marie PANAZOL

Frédérique CONSTANCEAU

Sébastien DUREY

Pierre CABOS

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

2- ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Maire rappelle que pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres se compose de trois membres titulaires et trois membres suppléants ; le vote a lieu à bulletin secret et le Maire en est Président de droit. Il propose la composition suivante :

Titulaires

Jean-Paul DUTARD

Franck MERY

Serge NAWROT

Suppléants

Claire GIRY LATERRIERE

Serge OULHEN

Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL

Le bureau de vote du dimanche 24 mai 2020 est remis en place (Claire GIRY LATERRIERE, Nicole GALLOIS et Henriette ROCHE) et le vote à bulletin secret commence.

A l'issue du vote, il est procédé au dépouillement et la liste présentée obtient 18 voix sur 18 votes enregistrés, donc **adoptée à l'unanimité.**

3- ELECTION DES DELEGUES

Le Maire demande que le bureau de vote reste en place pour procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au syndicat d'électrification de la Dordogne (SDE 24). Ils sont quatre, deux titulaires et deux suppléants élus par vote à bulletin secret.

La liste suivante est proposée, étant précisé que les deux membres de l'opposition n'ont pas souhaité s'y inscrire :

Titulaires

Franck MERY

Serge OULHEN

Suppléants

Jean-Paul DUTARD

Jean-Marie PANAZOL

Après le vote de chacun des membres de l'assemblée, il est procédé au dépouillement et la liste présentée obtient 18 voix sur 18 votes enregistrés donc est **adoptée à l'unanimité.**

Le Maire apporte une information importante aux membres du Conseil municipal sur l'octroi de places dans les commissions municipales.

En effet, dans le calcul du nombre de postes à attribuer aux deux membres des oppositions, leur résultat (inférieur à 0.5) ne leur permettait pas de prétendre à une place en commission. Dans un esprit démocratique, le bureau municipal a souhaité leur permettre de participer aux commissions.

4- DESIGNATION D'UN DELEGUE DES ELUS AU SEIN DES INSTANCES DU CNAS

Le Maire propose de désigner Marie BELOMBO, premier adjoint, déléguée du collège des élus auprès du centre national d'action sociale.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Il ajoute que Sylvie Nawrot est déléguée du collège des salariés pour le CNAS et qu'elle assure la continuité de la mission mais qu'après consultation des agents, elle passera le relais ou... continuera. Donc, lors de la prochaine réunion du Conseil municipal, un représentant des salariés sera proposé.

Pour information, le Maire annonce que deux représentants titulaires et deux suppléants doivent être proposés au Grand Périgueux pour y représenter la commune devant le syndicat d'adduction en eau potable, puisque l'agglomération a pris la compétence de la gestion de l'eau depuis le 1^{er} janvier 2020.

Il propose de présenter :

Titulaires

Jean-Paul DUTARD

Serge OULHEN

Suppléants

Serge NAWROT

Jean-Marie PANAZOL

5- FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION

Le Maire explique les modalités de calcul des indemnités du Maire, des adjoints et des personnes titulaires d'une délégation pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants.

a) Indemnités du Maire : il indique que le montant maximum brut allouable est de 2 006.93 € mensuels mais qu'il propose de ne prendre que 85 % de cette somme pour fixer sa rémunération mensuelle à 1 705.90 € bruts.

b) Indemnités des adjoints : le montant maximum mensuel possible est de 770,10 € bruts mais les adjoints n'ont souhaité en prendre que 85 % soit 654.59 € bruts mensuels.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

c) Indemnités des Conseillers municipaux titulaires d'une délégation : le Maire explique que les sommes retirées des précédentes rémunérations (10 543.37 €) permettent trois délégations. A raison de 233.36 € bruts mensuels, le Maire propose de déléguer :

a. Nicole GALLOIS pour les *fêtes et cérémonies, bibliothèque et fleurissement du bourg.*

b. Annie BEYDON pour la *lutte contre l'isolement des personnes âgées et devoir de mémoire.*

c. Sophie DAL'PAN pour la *communication et relation avec la presse.*

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

6- DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire énonce les dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui permettent au Conseil municipal de lui confier différentes délégations dans divers domaines afin de favoriser le bon fonctionnement des services et une bonne administration communale.

Il énumère ensuite les libellés exacts de ces délégations avant de les soumettre à l'approbation du Conseil municipal.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

7- DESIGNATION D'UN MEDIATEUR COMMUNAL

Le Maire explique que la Loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 et notamment son article 81, donne la possibilité aux collectivités territoriales de se doter d'un médiateur communal et donne un cadre à cette fonction.

Après avoir exposé les différents domaines d'intervention, les limites et les modalités de création de ce poste, il indique qu'un habitant de la commune est volontaire pour assurer cette mission.

Il propose donc de créer le poste de médiateur communal.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

Il présente alors M. Alain BLOSSIER, présent dans la salle, au Conseil municipal et le remercie de s'être proposé ; il précise qu'un bureau, un ordinateur et un poste téléphonique sont prêts et à sa disposition dans les locaux de la mairie, qu'il peut commencer quand il le souhaite puisque des conflits attendent déjà d'être réglés.

Marie BELOMBO prend la parole pour exprimer ses difficultés pendant son mandat de Maire pour résoudre les problèmes entre voisins, qu'elle s'est souvent retrouvée dans des situations très délicates et qu'il est heureux d'avoir une personne compétente pour intervenir et trouver une solution...

Le Maire propose au Conseil municipal de fixer la durée du mandat du médiateur communal à 6 ans, sur la durée du mandat municipal.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

8- ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Maire demande l'autorisation d'encaisser un chèque de l'assurance Groupama de 1 985.44 € ; il s'agit du remboursement de réparations sur l'utilitaire frigorifique pour des dégâts survenus pendant la livraison des courses pendant le confinement.

Il est important de maintenir ce véhicule en état car il est pratiquement neuf et est très utile.

Mise au vote : 0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.

9- QUESTIONS DIVERSES

Le Maire indique à l'assemblée :

- a) que les taxes locales doivent être votées avant le 3 juillet prochain et les budgets avant le 31 juillet 2020. Donc, une réunion du Conseil municipal sera convoquée dans la dernière quinzaine de juin pour cela, entre autres.
- b) qu'il y a un problème qui s'amplifie de plus en plus aux plages du Brantôme (Le Bûcher).
Il explique que la gendarmerie est intervenue dimanche pour évacuer les 200 à 300 personnes présentes sur les lieux, pratiquant en surnombre le jet ski, le rodéo en moto-quad-4x4, consommant alcool et autres produits illicites.
Du fait de la chaleur, de la fermeture de tous les espaces de baignade (piscines, étangs...), c'est à cet endroit que tous se rassemblent pour faire la « grande fête » !
Un courrier a été adressé à M. le Préfet pour l'alerter sur la dangerosité de ces pratiques sur ce site privé ; un rendez-vous doit suivre.
Un courrier électronique et un pli postal ont été envoyés, ce jour, au mandataire judiciaire en charge de la propriété, lui demandant de faire le nécessaire pour fermer tous les accès et un rendez-vous pour trouver des solutions.

Le Maire précise que les lieux de baignade ré-ouvrent le 2 juin et devraient alléger la fréquentation de celui du Bûcher mais, compte tenu du fait qu'il n'y a aucune surveillance et qu'à cet endroit l'esprit est à la fête, que les réseaux sociaux fonctionnent bien... il n'est pas sûr que cela s'arrange.... De toutes façons, c'est un lieu privé et non autorisé au public ! Par contre, le Maire souhaite prendre toutes les précautions et mesures nécessaires avant qu'un gros problème ne survienne.

Sur les questions posées par certains membres de l'assemblée, le Maire précise :

- que les 5 étangs sont sur la commune,
- qu'ils sont privés,
- qu'ils devraient être fermés et sécurisés par le syndic qui en a la gestion,
- que les accès ont été forcés car sans surveillance.

Marie BELOMBO prend la parole pour expliquer la situation de ce lieu qui n'est même pas assuré faute de moyens financiers (dixit le syndic) et les difficultés rencontrées pendant son mandat de Maire pour lutter contre ces intrusions.

Un débat s'engage et **le Maire renouvelle son souhait de prendre toutes les précautions à sa disposition pour éviter tout problème (grave ou non)**. Il informe l'assemblée de la décision de la gendarmerie d'y faire des contrôles réguliers, d'un prochain rendez-vous avec le Secrétaire général du Préfet et de l'attente de résultats suite au courrier adressé au syndic, le cabinet MALMEZAT. Des solutions sont proposées, peut être réalisables mais qui, de toutes façons, doivent passer par ce dernier. Chacun se veut rassurant étant donné que les signaux d'alarme ont été déclenchés.

- c) Sophie DAL'PAN indique qu'un périodique local demande une photo du nouveau Conseil municipal pour un article à paraître mais, une photo de groupe n'est pas possible dans l'état actuel de la situation sanitaire. Elle propose de faire elle-même un montage de photos individuelles (trombinoscope) et demande, pour cela, la signature par chacun d'une autorisation d'utilisation de photo pour le mandat.

Sur ce, le Maire déclare la séance levée à 21h50.